

**Projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration  
des eaux usées Jean-R.-Marcotte par la Ville de Montréal**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 16 MARS 2017 À MONTRÉAL**

Québec, le 21 février 2017 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de construction d'un poste à 315-25 kV à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte par la Ville de Montréal*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **jeudi 16 mars 2017, à compter de 19 h 30, à la Salle Saint-Jacques de l'Hôtel Le Prestige, 12555, rue Sherbrooke Est à Montréal**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 7 avril 2017.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 7 avril 2017, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque de Pointe-aux-Trembles, 14001, rue Notre-Dame Est, Montréal ;
- Bibliothèque de Rivière-des-Prairies, 9001, boulevard Perras, Montréal.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**LE PROJET**

Le projet de la Ville de Montréal consiste à construire un poste de transformation à 315-25 kV pour raccorder l'usine de désinfection à l'ozone et, éventuellement, les autres équipements de la station d'épuration des eaux usées. Il permettrait aussi de raccorder des charges supplémentaires associées à des projets futurs à la station. Ce poste serait raccordé au réseau de transport d'Hydro-Québec par une ligne aérienne à 315 kV d'une longueur d'environ 400 mètres qui sera sous la responsabilité d'Hydro-Québec. Le raccordement aux unités

de production d'oxygène et de production d'ozone serait réalisé par des lignes souterraines à 25 kV. La distribution électrique des autres équipements serait assurée par des conduites souterraines à partir de l'unité d'ozonation.

Le coût global du projet est estimé à 47,1 M\$ et la mise en service des nouveaux équipements serait prévue pour juin 2018.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon l'étude d'impact, la réalisation du projet entraînerait des répercussions, notamment sur les milieux physique et humain. Pour le milieu physique, entre autres, la qualité des sols ainsi que celle des eaux de surface et souterraines seraient touchés. Des mesures d'atténuation visant la prévention des déversements accidentels et la gestion du mode et des lieux d'entreposage, de dépôt et d'élimination des sols et des déchets minimiseraient les impacts.

Pour le milieu humain, l'étude d'impact mentionne que l'une des principales sources d'impact du projet serait la circulation de la machinerie et des véhicules pendant la construction et l'exploitation. Les activités humaines environnantes se trouveraient donc à en subir les effets négatifs. Parmi les mesures d'atténuation proposées par le promoteur, notons la mise sur pied d'un programme de sécurité et un plan de mesures d'urgence diffusés à tous les travailleurs et les sous-traitants et la limitation des transports sur le site des travaux et les activités pendant les jours de semaine (du lundi au vendredi de 7 h à 19 h). Ces mesures d'atténuation diminueraient également les nuisances pour les résidents à proximité.

Enfin, la construction du poste engendrerait des répercussions positives en permettant l'alimentation de l'unité de désinfection à l'ozone et en assurant une plus grande autonomie en électricité pour la station d'épuration.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 7 avril 2017, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [poste-jeanr-marcotte@bape.gouv.qc.ca](mailto:poste-jeanr-marcotte@bape.gouv.qc.ca).